

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.



De mois... 4 fr.
Trois mois... 11
Par la poste... 15
En N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

ALLEMAGNE.

La Gazette de Cologne annonce que le prince de Metternich en partira le 16 pour retourner à Vienne. S. A. s'arrêtera quelques jours à Francfort. Depuis l'arrivée du prince sur les bords du Rhin, son château est devenu le rendez-vous de tous les diplomates, et des questions d'une haute importance y ont été traitées.

On écrit de Hanovre, le 4 octobre : Voici le résumé de la pétition adressée au roi Ernest par notre municipalité au sujet de la dissolution des états.

La municipalité commence par protester de son dévouement envers le roi. Elle déclare qu'en se refusant à élire un député elle n'a pas voulu préparer des difficultés au gouvernement, mais seulement ne pas renoncer aux droits de la cité, basés, d'après sa conviction, sur une constitution qu'elle s'attendait à voir reconnaître comme loi fondamentale du royaume fondé par la diète germanique.

Si cet espoir n'est pas déçu, cette dissolution aura lieu et on pourra élire tous les éligibles, même ceux qui ont contesté la légalité de la convocation des états actuels. A l'appui de cette demande la municipalité allègue les irrégularités des dernières élections, le mécontentement qu'elles ont excité, et le respect dont il importe d'entourer les députés. Enfin, elle espère que S. M. vaudra bien faire cette concession à ceux qui ont considéré la constitution de 1835 comme la base de nos droits et de notre bonheur, comme un bouclier contre l'arbitraire possible, et contre les exigences d'un libéralisme anti-national, et que l'abolition de cette constitution a plongés dans une profonde douleur.

Un rescrit du cabinet rejette la demande de réintégration du bourgmestre Rumann. Les motifs de la suspension de ce magistrat, y est-il dit, et les moyens de droits produits à l'appui sont consignés dans le rescrit du 25 juillet. Ces motifs ne contiennent pas seulement à exister, mais ils se sont beaucoup corroborés depuis.

La municipalité ne doit pas regarder cette suspension comme ayant été considérée sans objet par le juge compétent, car le juge qui a émis cette opinion a décidé sur une poursuite criminelle; tandis que les motifs étaient purement administratifs et dictés par l'intérêt général. Cette décision n'est donc d'aucune importance. La chancellerie de justice l'a elle-même reconnue quand elle a dit que relativement à la continuation de cette suspension, la compétence judiciaire n'est pas admissible. Cette autorité ayant en outre rejeté les conclusions prises en faveur de M. Rumann, et une seconde adresse à la diète, faite depuis par ce magistrat, et contenant les plus grossières injures contre le gouvernement, ayant été déférée également aux tribunaux; on peut se regarder les motifs de la suspension comme corroborés par de nouveaux faits.

ANGLETERRE. — Londres, 8 octobre.

On a annoncé, il y a quelques temps que la reine payerait sur sa cassette, les dettes de son père le duc de Kent. Ce paiement a eu lieu, et les créanciers viennent d'envoyer à S. M. une adresse pour en témoigner leur reconnaissance.

Le Standard contient une correspondance de Paris, où après avoir dit que la France s'isole de l'Angleterre dans les affaires d'Orient, on prétend que M. de Pontois est chargé d'obtenir de la Porte pour Méhémet-Ali l'hérité de l'Egypte et de la Syrie, et la cession totale et irrévocable des districts d'Adana et de Taurus. Sur le premier point la France diffère d'opinion avec lord Palmerston en ce que celui-ci voudrait seulement

qu'Ibrahim, fils légitime du pacha n'ent le droit de régner que sa vie durant sur les pachalicks de Syrie, en vertu du traité de Kintahia.

La France au contraire est résolue d'assurer, s'il est possible, à Ibrahim la souveraineté héréditaire de la Syrie, comme elle veut assurer à Méhémet-Ali la souveraineté héréditaire de l'Egypte. Quant à cette dernière souveraineté, toutes les parties sont d'accord. Mais c'est tout le contraire quant à la Syrie. Lord Palmerston ne veut pas d'un trône indépendant et héréditaire en Syrie, qu'occuperait Méhémet-Ali ou son fils. La France, Méhémet-Ali et Ibrahim sont d'accord pour le demander.

Quant au district d'Adana la Porte s'est formellement opposée à ce qu'il devint la possession de Méhémet-Ali ou de son fils; et ce dernier au contraire y attache un grand prix à cause que ce district lui fournit le bois nécessaire à sa marine. Mais comme les forêts y sont en grande partie dérobées, et que c'est plutôt une province turque par le langage de ses habitants et sa position géographique, il est probable que M. de Pontois obtiendra ce district pour la Turquie, pourvu que la Porte cède les pachalicks de Syrie. Voilà donc un nouveau système à négocier par la France seule.

On écrit de Lisbonne, le 23 septembre : D. P. Ottolini, conseiller d'état a été nommé ministre de la marine. Cette nomination a été officiellement annoncée.

Le Courier reproduit un article d'une autre feuille, The Watman (le Garde de Nuit), qui assure que des arrangements de mariage entre la reine Victoria et le prince Albert de Cobourg sont complétés, puis il ajoute que le bruit circule que ce prince a embrassé la religion catholique et que ce bruit est fondé sur le fait que tandis que le duc Ferdinand assistait au service protestant, ses enfants entendaient la messe à une chapelle catholique.

FRANCE. — Paris, le 9 OCTOBRE.

Il paraît certain que l'ouverture des débats pour la continuation du jugement de la deuxième série des accusés impliqués dans l'affaire des 12 et 13 mai, est fixée au 10 novembre.

La ville de Clermont compte en ce moment cent quinze réfugiés espagnols, parmi lesquels M. le lieutenant-général comte de Caza-Eguia, 2 colonels, 6 lieutenants-colonels, 7 commandans ou chefs de bataillon, 15 capitaines, 16 lieutenants, 28 sous-lieutenants, un avocat, 3 commissaires des guerres, 1 juge, 1 postillon, 9 employés dans les divers ministères, 7 ecclésiastiques, 21 sous-officiers ou soldats, y compris le portier et l'un des cuisiniers de don Carlos. On annonce encore une centaine de réfugiés de tous grades.

L'un de nos correspondans d'Orient nous écrit : On sera peut-être curieux d'avoir l'état exact des forces navales de France et d'Angleterre. Les voici le 15 septembre. Je n'ai encore vu à cet égard rien d'exact dans aucun journal.

ESCADRE ANGLAISE.

L'amiral Stopford, sur la Princesse Charlotte, trois ponts, 104 canons; le Rodney, 92; l'Asia, 92; le Vanguard, 80; le Gange, 80; le Ballerophon, 80; le Minden, 74; l'Implacable, 74; le Powerfull, 74; le Pembroke, 74. Total: 10 vaisseaux, 824 canons.

La frégate le Castor, 33 canons; 5 corvettes, le Tyné, le Carysfort, la Daphné, la Didon, le Hasard, 2 bricks, le Zèbre et le Faucon; 4 bateaux à vapeur, la Gorgone, l'Hydra, le Rhadamante, la Confiance.

ESCADRE FRANÇAISE: 9 VAISSEAUX.

L'amiral Laalande sur le vaisseau l'Etna, 90 canons. L'amiral La Sasse sur le vaisseau le Montebello, trois ponts, 120 canons. L'Heracle 100, le Jupiter 86, le Santi-Petri 86, le Diadème 86, le Gênerex 80, le Triton 80, le Trident 80. Total: 9 vaisseaux, 808 canons. Frégates: la Belle Poule 60 canons, l'Amazone 52.

1843... Vous comprenez que je renonce au Mont-Cenis. On recommande le Simplon; j'attends. S'il est un peu tard pour visiter la Suisse, suivant que la nécessité m'en ferait une ressource en ce moment, j'en serai quitte pour gagner Marseille par Chambéry; de Marseille à Gènes, vous saurez où cela mène.

En attendant, j'admire ici. Il y a de quoi. Genève, bâtie au pied du Mont Jura et de la chaîne des Alpes, aux bords du lac Léman, est la ville la plus merveilleuse que je puisse voir. Vous n'avez pas d'idée combien son aspect est différent de tout ce que nous voyons dans le Nord. L'hôtel où je loge trempe ses assises inférieures dans le lac. C'est presque comme à Venise. Il y a cinq gigantesques étages, et par-dessus le tout une large terrasse, d'où l'on s'étend assez pour voir le Mont-Blanc tout couvert de neige immaculée. Le lac Léman s'étend, pur et calme, entre les côtes alpestres, comme un vaste miroir dans un cadre de bronze. Jean-Jacques Rousseau eut tort de dire que le lac était argenté; il est au contraire du plus vif azur. A propos de Jean-Jacques, son monument ici est une île, île artificielle jetée en bloc au beau milieu de la baie que forment les eaux en baignant Genève. Cette île, mirée comme un bastion, est un jardin planté de ces superbes peupliers d'Italie si rares chez nous, et dont les cimes, de même que les montagnes environnantes, attirent les regards. Des bosquets, des massifs, des fleurs jonchent cette charmante île, qui semble un gigantesque bouquet dont les eaux bleues rafraichissent la tige. Au beau milieu de ces feuilles et de ces fleurs, s'élève la statue du poète philosophe. C'est l'œuvre de Pradier, un sculpteur français; elle est de bronze et du plus beau style. Rien n'est poétique et de bon goût comme cet hommage rendu au noble citoyen de Genève. Deux ponts immenses, et d'une admirable légèreté, unissent les deux parties de la ville, en passant tout proche de cette île florissante, à laquelle ils s'attachent comme des liens destinés à la retenir au rivage.

Bassuré sur la mémoire de Rousseau, j'ai songé à m'enquérir de ce qu'on avait fait pour Voltaire, pour Monsieur de Voltaire, comme on dit communément ici. J'ai demandé la route de Ferney; en moins d'une heure j'y étais rendu; et je me suis trouvé rentré en France, car Ferney, Ferney-Voltaire, comme on l'appelle, est le centre d'une langue de terre enclavée de France dans la Suisse. Plus tard je vous dirai comment. Le village est charmant; pourtant à la fraîcheur de certaines constructions, il est évident que sous M. de Voltaire, Ferney n'avait pas acquis ce degré d'élégance et d'animation. Une longue avenue mène au château dont la cour d'honneur est défendue par une grille de fer. Ce château n'a rien de remarquable, ni comme proportions, ni comme architecture. C'est le goût du commencement du dix-huitième siècle, lourd, un peu maniéré, de la pierre taillée avec des enroulemens et des mascarons aux attiques. Sept fenêtres de façade au rez-de-chaussée et un étage, c'est tout. Un petit péron

Corvettes: la Favorite et la Brillante. Bricks: l'Argus, le Bougainville, la Comète; la goélette la Mésange.

Bateaux à vapeur: l'Etna, le Papin, le Ramier, le Lavoisier, le Cormoran.

Les anglais attendent trois autres vaisseaux: the Queen, Bombay et Revenge.

Les Français en attendent trois également: l'Océan, le Suffren et le Neptune, de Brest. On prépare à Toulon l'Alger et le Marengo.

Ce déploiement de forces fera, quoi qu'il arrive, le plus grand bien à la marine française. Elle acquerra à ses propres yeux et aux yeux des puissances étrangères un nouveau degré d'estime.

Il y a eu bien des difficultés à vaincre pour arriver en France à posséder une escadre comme celle de l'amiral Laalande; il a fallu l'amour-propre des Français, tout le mérite du chef et le zèle des officiers pour obtenir si promptement un résultat aussi satisfaisant. (Débats.)

On écrit de la baie de Besika, entrée des Dardanelles, 18 septembre :

Hier, dans la matinée, il est arrivé des dépêches pressées de Toulon par le bateau à vapeur de l'état le Rantier, qui, aussitôt après avoir laissé des plis au contre-amiral Laalande, a poursuivi sa route pour Constantinople. Depuis l'arrivée de ce paquebot, l'ordre a été transmis à tous les bâtimens qui se trouvaient momentanément détachés, de rallier immédiatement la division. Le brick la Comète, qui était à Alexandrie, et la goélette la Mésange, qui était mouillée aux Dardanelles, sont déjà arrivés. D'un autre côté, la frégate l'Amazone avait reçu à bord des malades et des officiers de la dernière promotion; et ce bâtiment allait faire route pour Toulon lorsque, par suite de l'arrivée du Rantier, il a eu l'ordre. Aujourd'hui, le vaisseau de ligne le Santi-Petri, venant de Toulon, a rallié l'escadre.

Les nouvelles qui arrivent du département de l'Aveyron et des départemens voisins s'accordent à reconnaître que la récolte de l'année est suffisante dans ces contrées pour les besoins des habitans. Le froment et le seigle sont de très-bonne qualité et rendent beaucoup au moulin; les pommes de terre se sont fort améliorées depuis les pluies de septembre, et la récolte en sera très-abondante. Celle des châtaignes sera une des meilleures qu'on ait vues depuis long-temps. (Moniteur.)

Dans la représentation du 8, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, une terreur panique s'est tout-à-coup répandue parmi les spectateurs. Van Amburg venait d'entrer dans la première loge de ses dangereux pensionnaires, et avait à peine commencé à les exciter, qu'une jeune lionne, dans un moment d'humeur, a saisi la jambe de son maître et l'a profondément déchirée. Le sang a jailli avec abondance. Malgré la douleur qu'il a ressentie, Van Amburg n'a paru nullement effrayé et n'a laissé échapper aucun cri. Aussitôt on a baissé le rideau, puis quelques momens après, M. Harel est venu annoncer que Van Amburg était entre les mains des médecins, et que sa blessure ne lui permettait pas de se rendre aux vœux du public qui le rappelait à grands cris.

Une citrouille monstre a été promené hier à la halle; elle pèse 340 livres, et mesure dix pieds de circonférence.

On lit dans le Temps : Ceux qui sont revenus de leur pèlerinage de Bourges, après avoir été admis à l'honneur de voir don Carlos, paraissent étonnés et attristés. Les formes, les manières, la figure du prince et ce qu'il laisse préjuger de son esprit, sont au-dessous de tout ce qu'on peut s'imaginer. Il parle très peu, et à toutes les questions que vous lui adressez, il répond par un c'est bien qu'il prononce c'est bien, et qu'il applique à tout, soit qu'on lui demande comment il se porte, soit qu'on l'interroge sur la trahison de Maroto. A son arrivée à Bourges, il a reçu la visite du préfet, du maire, du général, et à leurs compliments étudiés il n'a répondu autre chose que son c'est bien. L'archevêque n'a pas obtenu un mot de plus, quoiqu'il l'ait traité, dit-on,

l'accès de la porte principale, vous faites deux pas, et vous êtes dans le salon du philosophe gentilhomme.

Ce salon donnant sur les jardins par les deux façades de la maison, (maison plutôt que château) et une chambre contiguë, voilà tout ce qui reste des anciens appartemens de M. de Voltaire. Je dis M. de Voltaire, et je cède en cela à l'impression qu'on éprouve en visitant ce domaine, où tous les souvenirs légués par le grand homme retracent bien plus le gentilhomme, l'homme à prétentions aristocratiques et presque féodales, que l'écrivain de génie. En effet, personne ici ne dit autrement que M. de Voltaire et on obéit en cela à la tradition. Les portes ont des écussons, les cadres du salon des armes sculptées au front. Voltaire ne répondait qu'aux gens qui lui disaient Monsieur le duc. Je vous dirai plus bas d'où me vient ceci. Je reprends mon inventaire local.

Le salon est ce qu'étaient tous les salons du dix-huitième siècle. Tenture de velours d'Utrecht, fauteuils de tapisserie de Beauvais, cheminée de marbre à enroulemens, console en rocailles dorées, glace surmontée de mignardises en bois peint en gris rehaussé d'or brun, table en bois de rose et d'ébène à pieds de faune. Tout cela sec, dégradé, ressemblant par l'aspect froid, l'air étrange qu'on y respire, à ces grandes chambres des tours du nord, ou des galeries abandonnées, dans les romans d'Anne Radcliffe. Seulement, au lieu de ces vieux et austères chevaliers armés de toutes pièces, et qu'on a peur de voir descendre de leur cadre, ce sont des peintures plus mondaines, des groupes empruntés à la fable, à la mythologie payenne, des tableaux dans le style du Poussin et d'Annibal Carrache. Un seul, placé au dessus de la porte fixe plus particulièrement l'attention, parce que la scène qu'il représente est bien en son lieu. C'est cet affreux barbouillage, décrit si plaisamment par Mme. de Genlis dans ses Souvenirs de Félicie, et qui représente le Temple de Mémoire. Voltaire conduit par la France offre sa Henriade à Apollon. Voltaire est revêtu d'une espèce de toge qui ressemble tout à fait à une robe de chambre de camayer; la France est figurée dans une parure fort peu décente. Les ennemis de Voltaire sont dans le coin du tableau, renversés tête-mêlée et faisant d'effroyables grimaces. On ignore quel peut être l'auteur de ce grotesque devant de cheminée. J'aurais assez désiré connaître les noms des peintres auxquels sont dues les autres toiles plus passables qui ornent ce salon, mais le cicéron du lieu, espèce de garçon pâtissier sans place, descripteur-savoyard de ces chambres, en attendant un autre emploi, ne sut pas en dire un mot. Lorsqu'il avait été : ceci est le salon de M. de Voltaire! Ceci est la chambre à coucher de M. de Voltaire! tout était dit. Il est peu probable qu'il sache autre chose que ce nom; sans se douter des titres qui en font la célébrité. — Je lui demandais si M. de Voltaire n'était pas l'inventeur des gâteaux de Savoie. — Le cicéron répondit qu'il était de Chambéry et qu'il ne savait pas.

Feuilleton.

LETRES D'UN TOURISTE BELGE.

A Monsieur le rédacteur de l'INDÉPENDANT.

Genève, 1er octobre 1839.

FERNEY-VOLTAIRE.

Je ne comptais pas m'arrêter à Genève, ni par conséquent vous écrire de la Suisse, monsieur. Mon intention était de gagner Milan tout d'une traite, et de ne visiter les cantons qu'au printemps, en quittant l'Italie, où j'aurais esquissé les neiges et les giboulées impitoyables du Nord. Mais l'homme propose et le Simplon dispose. Le Simplon est abîmé, comme on dit, ici. Cela veut dire que quelques-unes des neiges qui ont résisté aux chaleurs de l'été, sur le sommet de ce mont sublime, se sont écroulées en avalanches compliquées de quelques éboulemens de rochers, qui ont si bien empêtré la grimace que les Titans voyageurs avaient coutume de suivre dans leurs péripéties transalpines, qu'il ne reste plus la moindre trace de cette route, comme le sillage du dernier bateau à vapeur sur le lac Léman. Ni César avec ses légions, ni Bonaparte avec sa garde, ne passeraient pour cette fois. Il faut attendre que la route soit raccommodée, disent encore ces bons Suisses primitifs. Mais vous avez la ressource du Mont-Cenis, me direz-vous; et n'y a-t-il qu'à sauter... D'accord; mais voici l'objection: « Le Mont-Cenis n'est point abîmé, lui; sa tête de neige ne menace en rien le chemin qui se susse, ne prévoit point le moindre cataclysme de ce côté. Mais l'empêchement, les nombreuses diligences, qui se font par le Simplon à l'aide de quatre points intermédiaires, il n'en reste donc qu'une à prendre ici. La malle-d'ici tous les mois. Les hôtels de Genève, contiennent à-peu-près cinq cents que place, dont dispose l'administration de cette malle... Je ne suis informé et j'ai découvert que mon tour pourrait arriver vers le mois de novembre.

On écrit de La Haye, 8 octobre : M. le prince de Chimay, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la Belgique près de notre cabinet a été reçu aujourd'hui à midi, en audience solennelle, par S. M. le roi, auquel il a remis ses lettres de créances.

M. de Falck fait ses préparatifs de départ. Voilà les relations pacifiques officiellement et irrévocablement établies entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas.

On écrit de Paris, le 9 octobre : Le courrier d'Espagne n'est pas arrivé aujourd'hui parce que Cabrera occupe la grande route entre Guadalajara et Baraca.

Une dépêche télégraphique annonce que les cortès s'étant trouvés en nombre, ont ouvert la discussion du projet de loi sur les fueros de la minorité, mais que dans la séance du 4 un nouveau projet a été présenté, modifiant celui de la majorité et qui accorde définitivement les fueros aux provinces basques.

Ce projet vient d'être apporté à Paris par un courrier qui est parti dans la nuit du 4 au 5 : il est de la teneur suivante : Art. 1er. Les fueros qui existaient à la fin du dernier règne et qui ne sont point en opposition formelle avec la constitution, sont et demeurent rétablis.

Art. 2. Le gouvernement proposera un projet de loi pour modifier les fueros qui ne seraient pas en harmonie avec la loi fondamentale.

Art. 3. Seront immédiatement octroyés et mis en vigueur les fueros des corporations et tous ceux qui concernent l'administration des provinces.

Art. 4. Si de nouvelles levées d'hommes devenaient nécessaires, les provinces basques fourniront leur contingent, en attendant le règlement de cette question.

M. le docteur Philipps de Liège, a pratiqué hier la staphylophorie en présence de plusieurs médecins et chirurgiens de Bruxelles. On remédie ainsi à une infirmité consistant dans une ouverture à la voûte du palais, qui fait communiquer la bouche avec les fosses nasales. L'individu qui en est affecté n'a qu'une prononciation inintelligible, et se voit ainsi interdites la plupart des carrières. Il faut avoir vu pratiquer l'opération pour comprendre combien il est difficile de faire de nombreux points de suture dans le fond de la bouche; aussi très peu de praticiens, en Europe, ont osé l'entreprendre.

(Moniteur.) — L'affaire du major en non-activité Loehmans à la charge duquel des poursuites ont été intentées du chef de menaces et d'offenses à l'égard de M. le commandant de la place de Nieuport, a été renvoyée à l'audience publique de la haute-cour militaire du 8 novembre prochain, ensuite de la décision prise en chambre du conseil de la même cour, 30 septembre dernier.

Le Moniteur publie la concession des mines de houille gigantesques sous le territoire des communes de Bende (province de Luxembourg), Clavier et Ocquier (province de Liège), dans une étendue superficielle de cent vingt-sept hectares vingt et un ares cinquante-sept centiares, et accordée aux sieurs baron de Tornaco, propriétaire à Sanem; baron Vanderstraeten, propriétaire à Liège; Adams, propriétaire à Liège, et Tagnon, houilleur à Bende.

Le ministre des finances informe les porteurs de coupons d'intérêt de l'emprunt belge 100,800,000 fr. 5 p. c., échéant le 1er novembre 1859, qu'ils peuvent, à dater du 8 courant, en recevoir le paiement chez le caissier-général du royaume à Bruxelles, et chez tous ses agens dans les provinces.

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères informe ceux que la chose peut intéresser, que des échantillons de divers tissus de coton, tels que sarongs tissés, mouchoirs dits imitation battick-handufs, cotonnettes teintes et imprimées, cafcots écrits long cloths, madapolam cambriek, mouchoirs imprimés fond rouge d'Andrinople et siamoises; de camelots de draps dits woellems et long elbs, de elous, etc., recueillis à Singapore par l'agent commercial du gouvernement à Manille, sont déposés à l'hôtel de son ministère (direction du commerce et de l'industrie), où tous les négociants et industriels du pays, qui le désirent, pourront en prendre connaissance, de même que des renseignements sur les prix courants, mesures, frais de commission, etc., dont ces échantillons sont accompagnés. On y trouvera également des renseignements intéressants sur le commerce, les droits d'entrée et les usages du royaume de Siam. Il rappelle, en même temps, que des documents analogues, recueillis en 1855, sur le commerce de Singapore, et qui sont complétés par les documents plus récents mentionnés ci-dessus, sont également visibles au même ministère.

Plusieurs domestiques et les frayeurs qu'il aimait à causer aux petits enfants qu'il rencontrait sur son chemin.

Voltaire était constamment appelé monseigneur, et il eut trouvé très-mauvais que ses gens ou ses vassaux y manquaient. Tous les jours il faisait sa promenade dans un carrosse à quatre chevaux. Malgré les bienfaits qu'il avait répandus sur la terre, dont il était le seigneur (sans droits superbes...), il n'était pas fort aimé, à cause de sa dureté. Il avait fait placer sur le fronton de sa maison ses armes, qui n'y sont plus aujourd'hui, mais que j'ai retrouvées sur une écriture conservée par le vieux jardinier. Ce sont deux lions armés de gueules, trois grenades en abîme, avec une couronne comtale sans lambrequins. On a quelque peine, il faut l'avouer, à reconnaître dans ses traits le chef futur de l'opinion libérale. Le même jardinier montre aussi à Voltaire un registre contenant les cachets des diverses maisons avec lesquelles il entretenait correspondance, et qui servaient à faire reconnaître les lettres qu'il daignait recevoir.

Toutes celles qui ne portaient pas un des signes convenus, étaient refusées. Cet album de cachets a été arrangé par Voltaire lui-même. Il a accompagné chaque empreinte du nom de la maison à laquelle il appartenait, et cette liste sa plume moqueuse a ajouté à ce nom quelque épithète peu flatteuse pour celui qui en était l'objet. Au-dessous du nom de M. de Montigny, on lit : « Cela y est, et je transcris le plus religieusement du monde ! A la ceera une lettre chaque mois. »

M. de Talleyrand visita Ferney il y a 7 ou 8 ans, il était accompagné de la princesse Suwaroff. Il voulut voir le vieux jardinier, et s'assit dans un fauteuil que le bonhomme lui montra. Il paraît qu'on causa longtemps; le jardinier étala toutes ses richesses : meubles, autographes, etc. Dans la conversation, le vieillard, qui ignorait à qui il parlait, se laissa aller à quelques expressions de reconnaissance envers le grand diplomate qui avait insisté dans les traités de Vienne en 1815, pour que Ferney, tout enclavé qu'il est dans la Suisse, restât à la France.

— Vous aimez donc Talleyrand? dit l'étranger d'une voix rude. Eh bien, si est devant vous!

En racontant cette scène un peu théâtrale, le bonhomme a les larmes aux yeux. Cette sensibilité est touchante, parce qu'elle est vraie. L'orgueil le récompensa magnifiquement. Les détails les plus intimes sur Voltaire n'étaient pas son contemporain comme le souvenir de cette scène plus récente.

On peut feuilleter le registre des visiteurs qui ont accompli le pèlerinage de Ferney. Les signatures calligraphiques des anglais y sont en immense majorité. Parmi les noms français je n'ai lu que celui de Charles Nodier et celui d'Alphonse Karr. J'ai été étonné de n'y trouver ni celui de M. de Lamar-

— On lit dans le Moniteur Belge : La légation anglaise nous transmet la note suivante, avec prière de la publier :

« Lord Brougham, ayant vu avec surprise qu'une brochure a été publiée à Bruxelles, intitulée : La crise ministérielle, par lord Brougham », désire, par notre entremise, désavouer entièrement cette publication; non-seulement il n'en est pas l'auteur, mais il ne l'a jamais vue, et n'a appris son existence que par hasard. »

Bruxelles, 9 octobre 1859. — On écrit d'Anvers, 9 octobre : « Le bateau à vapeur belge l'Anvers, parti d'ici à 1 heure pour Londres, avec 60 passagers, parmi lesquels se trouvaient S. A. le prince héréditaire de Saxe-Cobourg et son frère le prince Albert, futur de la reine d'Angleterre, a été obligé de jeter l'ancre à la hauteur du fort Sainte-Marie, par suite d'un accident survenu à sa mécanique; heureusement que le bateau à vapeur Princesse Victoria se trouvait ici, qu'on l'a de suite préparé, il est allé prendre l'Anvers en remorque pour le conduire à Londres. »

— On écrit de Gand, 9 octobre : Dans une réunion que la commission directrice de l'association en faveur de l'industrie cotonnière a tenu hier, elle a constitué son bureau comme suit : M. de Smet de Naeyere, président; Verhaeghe de Naeyere, trésorier, et M. A. Briavoine, secrétaire.

La commission a résolu qu'elle se rendrait aujourd'hui chez M. le gouverneur de la province pour lui annoncer sa constitution et prier ce magistrat d'accorder son secours à l'association. Elle a décidé en outre de se rendre demain à Bruxelles pour faire les démarches nécessaires près du gouvernement.

— On écrit de Mons : Les représentants des sociétés charbonnières du couchant de Mons se sont réunis le 2 de ce mois à l'effet de s'entendre pour refuser le paiement de la redevance proportionnelle sur les mines. La plupart des sociétés, se fondant sur une loi de 1810, ont refusé aux employés des mines de leur communiquer leurs livres et ont été taxées d'office. Cette taxe fiscale s'élevait au-delà de 2 1/2 p. c. sur les bénéfices faits à l'extraction que la loi exige, les extracteurs se refusent à payer. Une députation choisie au sein de cette réunion a obtenu audience du roi le 5 de ce mois. Incessamment nous rendrons compte de cette démarche et de la fin de cette grave affaire qui sans doute sera portée devant le conseil des mines de la province.

— L'Éclair de Namur explique ainsi l'abdication de M. Bartels : « Rédacteur ou correspondant de plusieurs journaux, M. Bartels devait forcément, dans les circonstances qui se précipitent, restreindre ses occupations et réserver une partie de son temps pour se préparer à rendre de nouveaux services à la cause nationale, EN DEHORS du cercle de la presse qui ne tardera pas à devenir trop étroit. »

« Posez la main sur la terre : ne sentez-vous pas qu'elle remue (La Mennais). »

» M. Bartels nous écrit que sa retraite du Belge lui permettra de redoubler de zèle et d'activité dans sa collaboration à l'Éclair. Il nous promet surtout la correspondance la plus assidue pour le moment de la reprise parlementaire. »

— On lit dans le Belge du jour : « L'Éclair de Namur d'hier contient les lignes suivantes : « Nous ne connaissons pas la nouvelle rédaction du Belge, mais nous avons tout lieu d'espérer qu'elle persévérera dans la ligne patriotique. »

» Nous pouvons donner l'assurance à l'Éclair que le Belge continuera à suivre la ligne qu'il a adoptée depuis sa fondation; mais il combattra les anarchistes partout où il les rencontrera. »

— On lit dans le Modérateur de Mons : Il y a eu hier huit jours, un farcenor de cette ville a eu la plaisante idée d'ouvrir un concours pour les plus célèbres buveuses de café de son quartier. Ces dames se sont, comme on le pense bien, pressées de répondre à un aussi gracieux appel; et le prix proposé a été si vaillamment disputé, que bien que le liquide dut être dégusté tout bouillant (condition sine qua non), celle qui a remporté le prix a atteint ou plutôt avalé jusques et compris la dix-septième tasse!

— La construction du wagon pour les chemins de fer a reçu tout récemment, de M. Cols, mécanicien à Londres, de grandes améliorations. Il a eu particulièrement en vue de diminuer le frottement, à l'aide d'un appareil composé de trois roues superposées, les unes sur les autres. La réduction du frottement, obtenue par ce procédé, permet de n'employer que la huitième partie de la force nécessaire pour faire marcher des voitures

légères, ni celui de Victor Hugo qui était à Lauzanne ces jours derniers. J'ai lu hier son nom sur le livre des voyageurs de mon hôtel, où il a logé la semaine dernière.

Il y a : *Vicomte Hugo*. — M. Victor Hugo est fils cadet du général comte Hugo, non inscrit sur l'arc de triomphe, comme on l'a pu apprendre par sa dédicace des *voix intérieures*. Pour un franc donné au garçon de salle, j'ai enlevé cette ligne au registre en question. Cet autographe a le mérite de la singularité, car jamais le poète n'a signé de cette façon aristocratique à Paris.

On passerait tout un jour à causer à Ferney chez le jardinier, sans que les heures paraissent longues. Les registres, manuscrits et autographes que possède le bonhomme sont les choses les plus utiles à connaître sur l'histoire de certaines sociétés de cette époque. Le bonhomme est conteur. J'essaierai, pour finir cet article, de vous réhabiler deux anecdotes connues, mais qu'il m'a racontées. Le pauvre homme est fort peiné de la façon dont M. Dumas l'a traité dans le peu qu'il dit de Ferney dans ses *Impressions de voyage*. Peut-être, devant à la nature de mes questions celle de ma profession artistique, aurait-il désiré être vengé par moi de ce qu'un autre avait si légèrement dit de lui. Ce qui affligeait le plus ce pauvre bonhomme, c'est que M. Dumas ait affirmé qu'il avait voulu lui vendre le bâton de Voltaire, et qu'il en avait une fabrique... On comprend cette douleur, et on ne s'explique que difficilement les mauvaises plaisanteries d'un écrivain, en face de choses aussi respectables qu'un vieillard et de religieux souvenirs.

Revenons aux anecdotes annoncées. Un braconnier fut saisi en flagrant délit, et mené devant le poète. Il faut que ce coquin soit défendu! dit Voltaire, en s'enfonçant dans son grand fauteuil. Wagrière, son secrétaire, fut nommé pour avocat. Mais celui-ci se récusait, et Mailly-Chateaufort, alors second secrétaire de Voltaire, sous le nom de M. Esprit, fut chargé de le remplacer. Il commença son plaidoyer, mais au beau milieu d'une phrase, il s'arrêta tout court... Il prétendit avoir besoin d'un volume pour faire une citation, et que ce volume était dans la bibliothèque. Le haut justicier permit à l'avocat d'aller s'instruire. Après être rentré, M. Esprit se mit à feuilleter longtemps, sans reprendre la parole. Voltaire impatienté lui demanda quel était ce livre. — C'est votre dictionnaire philosophique! répondit froidement Chateaufort. — J'y cherche le mot HUMANITÉ... et je vois que vous l'avez oublié!

Voltaire renvoya le braconnier absous et lui donna six francs. En effet le mot *humanité* n'a jamais paru dans le dictionnaire philosophique. La seconde anecdote, la voici : C'était en 1776. L'historien Gibbon habitait Lauzanne, et il était en correspondance avec Voltaire. Ils ne s'étaient jamais vus et ne se connaissaient que par lettres. Gibbon, choqué de ce que Voltaire eût légèrement parlé de lui dans ses écrits, fit une satire, dans laquelle il peignait le poète comme un

homme turbulent, haineux, emporté. Voltaire qui le sut, répondit par une caricature, dans laquelle Gibbon était représenté en nain, le ventre gros, le visage difforme, Falstaff enté sur Quasimodo. Il envoya son croquis à Gibbon. A dater de ce moment les deux écrivains cessèrent toute correspondance. Quelques temps plus tard, Gibbon vint à Genève et alla voir Tronchin, l'ami de Voltaire. — Voltaire se moque de ma tournure, — dit l'historien, — mais je veux aller à Ferney, juger s'il est plus beau que moi!

Tronchin rapporta ce propos à Voltaire. Deux jours après, Gibbon arriva à Ferney et demanda à voir le poète. Mais la consigne était donnée. Voltaire avait dit à Mme. Denis : vous aurez toutes sortes d'attentions pour cet anglais, c'est un homme d'un grand mérite, et que j'estime beaucoup, mais je ne veux pas qu'il me voie... Il doit partir comme il est venu.

Mme. Denis reçut donc fort bien Gibbon. Lorsque celui-ci fut installé au salon et qu'il eut appris que Voltaire ne voulait pas le voir, il prit place au fauteuil et s'écria : — Je suis venu pour le voir... s'il ne veut pas se montrer, je ne veux pas m'en aller... je reste.

Il renvoya ses domestiques et sa voiture, et s'installa. La nuit vint, il fallut lui donner une chambre. Il mangea avec les dames de la maison... Voltaire se trouvait emprisonné dans son cabinet. Le lendemain ce fut la même obstination. Le surlendemain on lui fit entendre que sa visite enuyait monseigneur. — Je suis venu pour voir M. de Voltaire, — répondit-il, — et je ne partirai pas sans l'avoir vu!

Le quatrième jour, Voltaire impatienté d'une visite aussi longue, qui contrariait singulièrement ses habitudes, lui écrivit le billet suivant : « Monsieur, »

» Don Quichotte prenait les auberges pour des châteaux; mais vous, vous prenez mon château pour une auberge! »

» En ces lieux je comptais voir le dieu du génie, »

» L'entendre, lui parler, et m'instruire en tout point; »

» Mais ainsi que Jésus, et son Bucharistie, »

» On le mange, on le boit, mais on ne le voit point? »

Le quatrain remis à Voltaire, Gibbon partit sur-le-champ. Mais le spirituel auteur le fit rappeler, vint même au-devant de lui, et l'accueillit au mieux. Voltaire avait plus de deux cent mille livres de rentes. Cette fortune énorme lui provenait de spéculations heureuses sur les grains. A voir la minutie avec laquelle ses livres de dépenses sont tenus (le vieux jardinier en a quelques-uns), on comprend l'aptitude de ce grand génie aux affaires commerciales... Mais assez sur Voltaire! j'ai encore, monsieur, à vous parler de Genève.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE DU 8 OCTOBRE. Naissances : 2 garçons. Décès : 1 fille, 1 homme, savoir : Toussaint-Joseph Lejeune, âgé de 55 ans, journalier, faubourg St-Léonard, époux de Marie-Françoise Pirard. Du 9. — Naissances : 1 fille. Mariages, 6, savoir : Philippe Dmgis, maréchal-ferrant, derrière les Potiers et Marie-Catherine Joseph Deruisseau, blanchisseuse, même rue. — Laurent Houssa, tisserand, rue en Chaire et Petronille Frésart, sans profession, rue des Tanneurs. — Nicolas-Joseph Lamarche, tonnelier, en Pêcheurie et Marie-Elisabeth Jamar, sans profession, devant St-Thomas. — Jean-Louis Francœur, cordonnier, rue Lulai des Febvres et Dieudonnée-Thérèse Fabry, couturière, même rue. — Jean-Gerard Dister, journalier, faubourg Ste-Walburge et Marie-Jeanne Ista, journalière, même rue. — Henri-Joseph Wilmotte, journalier, rue derrière les Potiers et Marie-Aguès Graindor, journalière, rue Rouleau.

Décès : 1 garçon, 2 hommes, savoir : Jean Joseph Debo, âgé de 64 ans, journalier, pont St-Julien, époux de Anne-Joseph Malherbe. — Jean Challoy, âgé de 24 ans, jardinier, à Eich, célibataire.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ. Aujourd'hui vendredi 11 octobre, abonnement suspendu, pour la clôture définitive et sans aucune remise des danseurs espagnols, au bénéfice de Mlle. Dolores, les DUELS ou la Famille d'Harcourt, vaudeville en 2 actes. Le PLASTRON, vaudeville nouveau en 2 actes. — Le COMMISS ET LA GRISSETTE, vaudeville en 1 acte. — PAS NOBLE DE DEUX, dansé par M. Camprubi et Mlle. Dolores. — La JAUT aragonaise, pas de trois comique dansé par MM. Camprubi frères et Mlle. Dolores dans le costume montagnard de la province d'Aragon. Ce pas est généralement redemandé.

Prix des places : Pour cette représentation, 1res. loges, baignoires et parquet numérotés, 2 fr. 50. Parquet, secondes et galeries, 2 fr. Parterre et balcon, 1 fr.

LIBRAIRIE DE P. J. COLLARDIN RUE GRANDE-TOUR. EN VENTE : EXAMEN CRITIQUE DE LA GRAMMAIRE POPULAIRE, de M. Ch. MARTIN, par MM. BESCHERELLE, frères, in-18. Prix 10 centimes.

homme turbulent, haineux, emporté. Voltaire qui le sut, répondit par une caricature, dans laquelle Gibbon était représenté en nain, le ventre gros, le visage difforme, Falstaff enté sur Quasimodo. Il envoya son croquis à Gibbon. A dater de ce moment les deux écrivains cessèrent toute correspondance. Quelques temps plus tard, Gibbon vint à Genève et alla voir Tronchin, l'ami de Voltaire. — Voltaire se moque de ma tournure, — dit l'historien, — mais je veux aller à Ferney, juger s'il est plus beau que moi!

Tronchin rapporta ce propos à Voltaire. Deux jours après, Gibbon arriva à Ferney et demanda à voir le poète. Mais la consigne était donnée. Voltaire avait dit à Mme. Denis : vous aurez toutes sortes d'attentions pour cet anglais, c'est un homme d'un grand mérite, et que j'estime beaucoup, mais je ne veux pas qu'il me voie... Il doit partir comme il est venu.

Mme. Denis reçut donc fort bien Gibbon. Lorsque celui-ci fut installé au salon et qu'il eut appris que Voltaire ne voulait pas le voir, il prit place au fauteuil et s'écria : — Je suis venu pour le voir... s'il ne veut pas se montrer, je ne veux pas m'en aller... je reste.

Il renvoya ses domestiques et sa voiture, et s'installa. La nuit vint, il fallut lui donner une chambre. Il mangea avec les dames de la maison... Voltaire se trouvait emprisonné dans son cabinet. Le lendemain ce fut la même obstination. Le surlendemain on lui fit entendre que sa visite enuyait monseigneur. — Je suis venu pour voir M. de Voltaire, — répondit-il, — et je ne partirai pas sans l'avoir vu!

Le quatrième jour, Voltaire impatienté d'une visite aussi longue, qui contrariait singulièrement ses habitudes, lui écrivit le billet suivant : « Monsieur, »

» Don Quichotte prenait les auberges pour des châteaux; mais vous, vous prenez mon château pour une auberge! »

» En ces lieux je comptais voir le dieu du génie, »

» L'entendre, lui parler, et m'instruire en tout point; »

» Mais ainsi que Jésus, et son Bucharistie, »

» On le mange, on le boit, mais on ne le voit point? »

Le quatrain remis à Voltaire, Gibbon partit sur-le-champ. Mais le spirituel auteur le fit rappeler, vint même au-devant de lui, et l'accueillit au mieux. Voltaire avait plus de deux cent mille livres de rentes. Cette fortune énorme lui provenait de spéculations heureuses sur les grains. A voir la minutie avec laquelle ses livres de dépenses sont tenus (le vieux jardinier en a quelques-uns), on comprend l'aptitude de ce grand génie aux affaires commerciales... Mais assez sur Voltaire! j'ai encore, monsieur, à vous parler de Genève.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE DU 8 OCTOBRE. Naissances : 2 garçons. Décès : 1 fille, 1 homme, savoir : Toussaint-Joseph Lejeune, âgé de 55 ans, journalier, faubourg St-Léonard, époux de Marie-Françoise Pirard. Du 9. — Naissances : 1 fille. Mariages, 6, savoir : Philippe Dmgis, maréchal-ferrant, derrière les Potiers et Marie-Catherine Joseph Deruisseau, blanchisseuse, même rue. — Laurent Houssa, tisserand, rue en Chaire et Petronille Frésart, sans profession, rue des Tanneurs. — Nicolas-Joseph Lamarche, tonnelier, en Pêcheurie et Marie-Elisabeth Jamar, sans profession, devant St-Thomas. — Jean-Louis Francœur, cordonnier, rue Lulai des Febvres et Dieudonnée-Thérèse Fabry, couturière, même rue. — Jean-Gerard Dister, journalier, faubourg Ste-Walburge et Marie-Jeanne Ista, journalière, même rue. — Henri-Joseph Wilmotte, journalier, rue derrière les Potiers et Marie-Aguès Graindor, journalière, rue Rouleau.

Décès : 1 garçon, 2 hommes, savoir : Jean Joseph Debo, âgé de 64 ans, journalier, pont St-Julien, époux de Anne-Joseph Malherbe. — Jean Challoy, âgé de 24 ans, jardinier, à Eich, célibataire.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ. Aujourd'hui vendredi 11 octobre, abonnement suspendu, pour la clôture définitive et sans aucune remise des danseurs espagnols, au bénéfice de Mlle. Dolores, les DUELS ou la Famille d'Harcourt, vaudeville en 2 actes. Le PLASTRON, vaudeville nouveau en 2 actes. — Le COMMISS ET LA GRISSETTE, vaudeville en 1 acte. — PAS NOBLE DE DEUX, dansé par M. Camprubi et Mlle. Dolores. — La JAUT aragonaise, pas de trois comique dansé par MM. Camprubi frères et Mlle. Dolores dans le costume montagnard de la province d'Aragon. Ce pas est généralement redemandé.

Prix des places : Pour cette représentation, 1res. loges, baignoires et parquet numérotés, 2 fr. 50. Parquet, secondes et galeries, 2 fr. Parterre et balcon, 1 fr.

LIBRAIRIE DE P. J. COLLARDIN RUE GRANDE-TOUR. EN VENTE : EXAMEN CRITIQUE DE LA GRAMMAIRE POPULAIRE, de M. Ch. MARTIN, par MM. BESCHERELLE, frères, in-18. Prix 10 centimes.

ANNONCES.

Société du Casino.

Grande HARMONIE, dimanche à 5 heures.

VENTE

CHEVAUX,
A LIÈGE.

LUNDI 14 OCTOBRE, à 10 heures du matin, le receveur des domaines, VENDRA dans la cour du Palais,

bon nombre de chevaux

DEVENUS INUTILES AU SERVICE DE L'ARMÉE.
ARGENT COMPTANT.

Brevet, médaille d'honneur.

Vésicatoires, Cautéres,

TAFFETAS LE PERDRIEL.

L'un a enveloppe rose pour l'entretien parfait des vésicatoires, l'autre a enveloppe bleue pour panser les cautères sans démanaison. 2 fr. le rouleau, 1 fr. le 1/2 (jamais en boîtes.) Compresses Le Perdriel à 1 centime; Serrebras élastiques perfectionnés, etc.; ces produits si en réputation aujourd'hui se trouvent dans toutes les pharmacies, notamment chez M. Decamps, à Liège, où se trouve les POIS ELASTIQUES en Caout-Chouc, adoucissans à la guimauve suppuratifs au garou pour cautères, tous ces produits sont timbrés et signés Le Perdriel, se méfier des contrefaçons nuisibles.

VENTE PAR LICITATION.

MARDI 15 OCTOBRE 1859, à 11 heures du matin, en la demeure de M. Colson, bourgmestre à Louvain, IL SERA PROCÉDÉ,

Pardevant M. Niset, juge-de-peace du canton de Hologne-aux-Pierres, et par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, à ce commis par jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Hasselt, le 29 octobre 1857,

VENTE AUX ENCHÈRES ET A L'EXTINCTION DES FEUX, DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :
1er lot. — Une belle MAISON couverte en ardoises, propre à tout commerce, avec remise, écurie, jardin et prairie y adossés, d'une superficie de 45 ares 05 centiares.
2me lot. — Une très-grande ECURIE, pouvant être convertie en Maison, avec 4 ares 72 centiares de jardin, et un enclos de trente ares 70 centiares contigu.
3me lot. — Une pièce de TERRE de 15 ares 93 centiares, joignant le 1er lot.

Tous ces immeubles sont situés à Loncin, à la chaussée de Liège, à St.-Trond, et ne forment qu'un ensemble. Ils sont loués à Charles Bourdoux, moyennant un fermage annuel de 355 francs 55 centimes.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, à M. le juge-de-peace et audit notaire, dépositaire du plan et des titres de propriété.

Jeudi 17 octobre 1859,

A 10 HEURES DU MATIN, M^e DELBOUILLE, notaire, PROCÉDERA, en son étude, rue Ste.-Croix, n. 864, à Liège, à la VENTE AUX ENCHÈRES,

d'une 128me. part

Dans la houillère de Bon-Espoir et Bons-Amis, réunis à Oupeye, canton de Glons.

VENTE

MEUBLES ET MARCHANDISES,

Le 15 OCTOBRE 1859 et jours suivans, à deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère du notaire GILKINET, en la maison située à Liège, rue de la Régence, N° 9 ;

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES
MEUBLES QUI LA GARNISSENT,
tels que Tables, Chaises, Commodes, Garderobes, Secrétaire, Bois de lits, Literies et Linges,

AINSI QUE
DES MARCHANDISES DE MODES
qui s'y trouvent, consistant en Soieries, Rubans, Velours, Fleurs et Lingerie.

Le premier jour on vendra des meubles meublans, au nombre desquels se trouvent un très-beau meuble de salon consistant en deux canapés, chaises et fauteuils.

ARGENT COMPTANT.

AVIS.

Plusieurs documens intéressans sur le commerce Belge avec la Moldavie, la Valachie, la Macédoine, la Syrie, l'Egypte, le Portugal, le Brésil et la Chine, sont parvenus à la chambre de commerce de Liège. On peut en prendre communication au secrétariat, rue St-Jean-Baptiste, n. 6.

BOURSES.

PARIS, LE 9 OCTOBRE

3 p. c.	81 60	Mutualité	—
4 p. c.	101 45	Act. Réunies	—
5 p. c.	110 60	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2810	Date active	51 1/2
Ob. de la v. de Par.	1225	Passive	8
Emp. belge	101 5/8	Emp. romain	105 5/8
Soc. générale	—	Naples	102 50
B. de Belg.	775	Emp. port. 3 p. c.	25

LONDRES, LE 8 OCTOBRE.

5% consolidés	90 5/4	Différées	14 1/2
Belge. 1852	105	Passives	8
Hol. Dette active	53 7/8	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	Bresil	75 1/2
Id. 5 p. c.	24 5/8	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	50 1/4 30 1/2	—	—

AMSTERDAM, LE 9 OCTOBRE.

Dette active	52 11/16	Espagne. Ardois.	26 5/4
5 p. c.	101 1/8	D. diff. 1850	—
Billet de chang.	26 5/16	Id. 1855	—
Synd. d'am.	94 1/4	Passive	8
5 1/2 p. c.	179	Portugal. E. 5 p.	—
Soc. de Commerce	175 5/8	Naples. Cert. Ital.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 5/4
de Rotterdam	—	Id. 1829	105 7/8
Prusse L. 1852	—	C. c. Rome	98 1/4
Autriche. Metall.	—	Autriche. Ins. pr. liv.	167 15/16
Bresil. Emp.	76 5/8	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 30 OCTOBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. End. à Berl.	122 1/2
Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Ital.	95
Emp. de 48 milli.	101 et	Id. R. Levée 1852.	101 et
de 50 milli.	92 1/4	Cert. à A. 1854.	100 1/8
Hollande. Det. act.	—	—	—
Rente rem.	—	—	—
Autriche. Metalliq.	107	—	—
Lots de fl. 250	458	—	—
Id. 250	326	—	—
Id. 500	834	—	—
Polog. Lots fl. 500	121 et	—	—
Id. 300	125 1/2	—	—
Bresil. E. L. 1854.	76 1/2	—	—
Espagne. Ardois.	27 26 7/8 et	—	—
Dette passive 1854.	9 et	—	—
différée	—	—	—
Danemar. E. Not.	96	—	—
Dito à L.	74	—	—

CHANGES.

Amsterd. 3 jours	140 0 p.
Id. 2 mois	—
Rotterd. 3 jours	180 0 p.
Id. 2 mois	—
Paris. 3 jours	pair.
Id. 2 mois	112 0 p.
Londres. 3 jours	59 1/2
Id. 2 mois	59 6
Francofort. 3 jours	50 1/8
Id. 5 mois	53 11/16
Bruxelles et Gand.	14 0 p.

BULLETIN DE BOURSE DU 10.
La rente espagnole, malgré une hausse de Paris d'hier de 5/8 0/0, n'a pu se soutenir à son cours d'ouverture de 27 0/0, elle est tombée avec peu d'affaires à 26 7/8 et après clôture elle restait offerte à ce cours livrable à quelques jours. Les primes à un mois ont été faites à 29 1/4 dont 2 et 50 dont 1 0/0. Coupons détachés.

BRUXELLES, LE 10 OCTOBRE.

Dette active 2 1/2	35 1/2	Brasseries	—
Emp. Rothschild	101	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ongrée	—
Emp. de 50 milli.	92 1/2	Mutualité	101 1/2 et
Id. de 37 milli.	71 1/8	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	95	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	752	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	—	Bonnage	—
S. de Comm. de c.	110 1/2	Houyoux	—
B. de Belgique	74	Papeterie	—
C. de S. et Oise	90	Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière	—	Civile	—
Idem	—	Herve	—
Fleury	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	—
Levant du Fleury	125	Losrenten inscrit.	—
Ougrée	—	Autriche. Metalliq.	—
Sars-Longchamps	—	Naples. C. Falcou.	—
Chem. de Fery	—	Espagne. Ardois.	26 7/8 et
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime fin cour.	27 1/4 d. 1 1/4 p.
Châtelineau	—	Différée de 1851.	—
Verreries	—	Idem de 1854.	—
Betteraves	—	Passives	—
Vetry, de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854.	101

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 10 OCTOBRE.
Le koff hanovrien Juffrau Martha, v. de Hambourg, ch. de diverses marchandises.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 10 OCTOBRE 1859.

Froment, l'hectolitre	fr. 32 80
Foinement nouveaux	25 80
Seigle idem	15 65

Impimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Poir-d'Or, n. 622 à Liège.

ARRIVÉE DE M. MALLAN.

PLOMBAGE

DENTS CARIÉES,

AVEC LE MINERAL SUCCEDANUM.

PÉRTES DE DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE MÉTAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale : Mallan et fils, n. 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles de Liège et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnemens très-importans dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORPORABLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GATÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCEDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconfort. Le caractère particulier de cet EMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement dis-

tinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvénient les LIGATURES et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les dents voisines, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les traits du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.

Dans les cas les plus désespérés, M. J. MALLAN raffermirait les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'Age, Concrétions de Tartres, Scorbut ou Affections mercurielles des Gencives.

On peut se procurer son *Traité sur les Dents*, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN sera à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine, chez M. GUINOTTE, confiseur-liquoriste, place St.-Lambert, n. 605, où l'on pourra le consulter les mercredis de 11 à 5 heures et les jeudis de 8 à 5 heures de relevée.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Sous la surveillance de la Haute Chambre autique Impériale et Royale des Finances,

Vente irrévocable par actions

MAGNIFIQUE SEIGNEURIE

GROSS-ZDICKAU,

EN AUTRICHE.

Évaluée judiciairement à Deux Millions 271,400 Florins, d'une superficie de 8744 hectares avec une population de 5000 sujets, et vastes dépendances, consistant en superbe château seigneurial, grands établissemens industriels, forges, usines, fabriques, riches forêts produisant une coupe annuelle de 20,000 cordes de bois, et de

Douze Villages

dénommés Gross-Zdickau, Aussergefild, Kattenbach, Sabert, Mehlhüttel, Waldhauser, Planie, Bock, Althütten, Grafen-Fobiashtuten et Buchwald.

Les primes accessoires sont de F. 100,000, 50,000, 25,000, 10,000, etc., etc., en tout 27,555 primes se montant ensemble à 2 millions 765,400 florins.

LE TIRAGE SE FERA A VIENNE SOUS LA GARANTIE ET LE CONTROLE DU GOUVERNEMENT.

Sur les actions prises ensemble il sera délivré gratis une action verte gagnant forcément, et participant à un tirage spécial de primes considérables.

Des avantages particuliers seront alloués aux personnes qui écriront directement à la maison soussignée, qui fera passer sans frais le prospectus détaillé, ainsi que le bulletin du tirage et le montant des gains. S'adresser à

HENRI REINGANUM,

Banquier et Receveur-général à Francfort sur Mein.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.